

19 JAN. 2026

**RELEVES DE DECISIONS DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL PORTUAIRE DE PERTUIS ET SAGNAS**  
**du 5 NOVEMBRE 2025**

*Membres du Conseil Portuaire présents*

<b>Mme Magali RAMOS</b>	<b>Maire de la commune de Saint-Chamas</b>
<b>M. Jérôme FONTAINE</b>	<b>Directeur Adjoint des Routes et des Ports (représentant M. le Délégué aux Ports)</b>
<b>Mme Annie KORCHIA</b>	<b>Adjointe au Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage (représentant M. le Délégué aux Ports)</b>
<b>M. Patrick MERY-COSTA</b>	<b>Conseiller municipal</b>
<b>M. Franck ROMAN</b>	<b>Conseiller municipal</b>
<b>M. Franck DELMAS</b>	<b>Conseiller municipal (suppléant)</b>
<b>M. Gérard BALZANO</b>	<b>Plaisancier</b>
<b>M. Pierre SCOTTI</b>	<b>Président de l'association du port du Pertuis Pêcheur professionnel</b>
<b>M. Francis BRONGNIART</b>	<b>Président du Club nautique du Sagnas</b>

*Conseil Départemental des Bouches du Rhône*

<b>M. Valentin NAUDY</b>	<b>Responsable des travaux portuaires</b>
<b>Mme Evelyne GAUTHIER</b>	<b>Surveillante de port</b>
<b>Mme Sophie DESSINGUEZ</b>	<b>Assistante administrative</b>
<b>Mme Valérie CHAUFFOUR-GARAY</b>	<b>Assistante administrative et financière</b>
<b>M. Martial PACINI</b>	<b>Chargé de mission portuaire</b>

Le quorum étant atteint, Monsieur le Directeur Adjoint des Routes et des Ports ouvre la séance en priant l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. Frédéric COLLART, Délégué aux Ports, empêché

Il présente les points de l'ordre du jour qui seront successivement examinés au cours de la réunion.

**OBSERVATIONS SUR LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU  
CONSEIL PORTUAIRE DU 03 Décembre 2024**

Le Conseil portuaire n'émet aucune observation particulière et valide le relevé de conclusions.

**EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2025**

M. NAUDY présente le bilan d'exécution des travaux pour le Port du Pertuis et du Sagnas.

**Port du Pertuis**

Le programme de travaux a été réalisé à hauteur de 74 268 €.

S'agissant de l'installation des gabions par la Ville, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, il souhaite que cette opération soit soldée en 2025. Il demande en conséquence à la ville d'adresser une demande de remboursement au Département dans les meilleurs délais.

Le solutionnement de la sédimentation récurrente de la passe d'entrée du port par les sables issus de la plage fait l'objet d'investigations techniques par les services du Département. La création d'une zone de rétention des sédiments en amont de l'entrée du port, permettant la récupération des sables et le rechargement de la plage a été préconisée. Néanmoins, M. NAUDY évoque également la possibilité de conduire au port l'expérimentation « Catshed » (menée avec efficacité probante au port du Jai) qui consiste à installer des équipements immergés de rétention des sédiments (pose de ganivelles). La progression des sables est toutefois liée à la courantologie et leur atterrissement, à un endroit précis, n'est pas garanti (risque de dispersion des sables). M. SCOTTI alerte sur ce point sur les éventuels dangers causés par l'immersion d'équipements du fait de la proximité de la base nautique. Le Département poursuivra donc ses investigations en 2026 en concertation étroite avec la DDTM qui devra donner l'autorisation réglementaire sur la solution technique qui sera retenue.

M. SCOTTI indique que l'efficacité de la vidéoprotection est considérablement altérée par la coupure nocturne de l'éclairage du port. Il préconise l'installation d'un éclairage à l'entrée du chenal, avec détecteur d'action, pour cibler les mouvements de bateaux la nuit et prévenir leur vol. Les pêcheurs sont prêts à mettre à disposition leur bornes d'alimentation électrique pour le fonctionnement de cet éclairage. La Ville étudiera cette proposition étant précisé que son éventuelle concrétisation serait prise en charge sur le réseau public d'alimentation électrique.

En outre, Mme le Maire indique aux représentants du Département que le remplacement des éclairages du port, identifié dans le plan d'action de la démarche « Ports Propres » sera intégré dans le plan de rénovation des éclairages basse tension engagé par la Ville.

### **Port du Sagnas**

Le programme de travaux a été réalisé à hauteur de 7 948 € (pose de deltas sur le quai est).

M. FONTAINE indique que la construction du local associatif reste toujours dans l'attente d'un arbitrage de la part du Département. Il précise cependant que, lors de la réunion du comité de pilotage des bâtiments prévu fin novembre, la priorité de ce projet ainsi que le rappel de son engagement par M. le Délégué aux Ports seront de nouveau évoqués. M. BRONGNIART fait valoir la forte attente des plaisanciers sur ce projet et précise que les locaux actuels, très dégradés, présentent un danger pour les utilisateurs.

## **PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2026**

### **Port du Pertuis :**

La programmation 2026 des travaux est établie à hauteur de 100 000 € (réalisation du dossier réglementaire d'antériorité, étude pour la rétention des sédiments, reprise d'une fissure de la dalle de quai, petits travaux d'entretien).

### **Port du Sagnas :**

Un montant de 220 000 € est envisagé au titre de la programmation de travaux 2026 (réalisation du dossier d'antériorité, reprise affouillement de quai, réfection de la mise à l'eau,

mise en place de bulleurs d'oxygénation du plan d'eau, travaux d'entretien et création du local associatif (sous réserve acceptation).

M. NAUDY indique que l'installation programmée de « bulleurs » vise à réoxygéner le plan d'eau pour limiter la stagnation des eaux, source de mauvaises odeurs. Il précise cependant qu'une expérimentation devrait être conduite au port du Sagnas, portée financièrement par une entreprise, consistant à installer des ventilateurs immergés qui, en brassant l'eau, génèrent une courantologie empêchant l'eutrophisation des eaux. Elles auraient globalement la même fonction que les buses d'alimentation qui avaient été installées à l'époque sous les quais. En cas d'insuccès de cette expérimentation, la pose des bulleurs serait maintenue.

M. BRONGNIART évoque l'installation des deltas qui a été réalisée sur le quai Est : situés sous le niveau de l'eau, ceux-ci ne remplissent pas leur office en abîmant la coque des bateaux. Il demande que des deltas soient installés, de façon urgente, au même niveau du quai pour protéger efficacement les coques des bateaux. Le Département prend bonne note de cette proposition qu'il fera estimer par son prestataire.

### **PROJET DE TARIFICATION 2026**

Il est appliqué, pour la tarification 2026, une hausse de 0,9 % correspondant à l'évolution de l'indice INSEE consommation.

M. BRONGNIART considère que cette tarification est très élevée compte tenu du faible niveau d'équipement et de services du port. Il relève également que les ports de niveau comparable ont une tarification beaucoup plus avantageuse. Il demande qu'un rattrapage tarifaire « diminutif » soit progressivement appliqué au port. M. Le Directeur Adjoint des Ports indique que cette structure tarifaire est restée la même depuis de nombreuses années, les tarifs étant simplement revalorisés annuellement sur la base de l'évolution de coût de la vie. Il précise néanmoins que les grilles tarifaires actuelles basées sur les catégories de dimensions seront à terme remplacées par une tarification surfacique au m<sup>2</sup>, plus simple et plus équitable. Il sera évidemment tenu compte, lors de la fixation de ce tarif au m<sup>2</sup>, du niveau d'équipement du port.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. PACINI indique au conseil portuaire que des barrages antipollution seront acquis par le Département en 2026. Ce projet fait suite au recensement des besoins établis par le SDIS, avec lequel un partenariat sera organisé avec le service des ports et les sociétés nautiques pour procéder à des exercices réguliers de déploiement. Ces équipements pourraient être stockés dans des locaux vacants des ports ou bien dans des containers installés à proximité du plan d'eau.

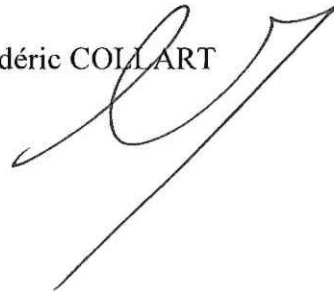
Il est ensuite relevé par M. BRONGNIART, l'insuffisance de tirant d'eau qui condamne l'utilisation des postes 25 et 26 du port. M. NAUDY vérifiera si le dossier réglementaire d'autorisation (Porter à Connaissance) est toujours valide pour permettre le dragage de cette partie du port. Dans la négative, un nouveau dossier réglementaire sera déposé en 2026 auprès des services de l'Etat pour effectuer cette opération.

Enfin, M. FONTAINE informe le conseil portuaire que le pôle technique a été renforcé (avec le recrutement de M. NAUDY) et sera réorganisé pour améliorer la réactivité et l'efficacité des interventions de travaux portuaires qu'ils soient de proximité ou structurants.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève ensuite la séance et remercie les participants.

Le Délégué aux Ports

Frédéric COLLART

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FC', written over the printed name 'Frédéric COLLART'. The signature is stylized and fluid.